



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/120
17 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS et RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET DE
LA CIRCULATION ROUTIÈRES SUR SA
CINQUANTE-SIXIÈME SESSION**

(Genève, 18-21 novembre 2008)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION	1 – 2	3
II. INTRODUCTION	3 – 4	3
III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour).....	5	3
IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION (point 2 de l'ordre du jour).....	6 – 7	3
V. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL (point 3 de l'ordre du jour).....	8 – 16	4
VI. RÔLE FUTUR DU GROUPE DE TRAVAIL (point 4 de l'ordre du jour).....	17 – 20	5

TABLE DES MATIÈRES *(suite)*

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VII. RÉUNION CONJOINTE DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES (WP.1) ET DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LA COLLABORATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (point 5 de l'ordre du jour)	21 – 29	6
VIII. RÉVISION DES RÉOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2) (point 6 de l'ordre du jour)	30 – 34	8
A. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1).....	30 – 33	8
1. Restructuration de la R.E.1.....	30	8
2. Consommation de substances susceptibles d'altérer la capacité à conduire un véhicule.....	31	8
3. Sécurité aux passages à niveau.....	32	8
4. Assurance automobile	33	8
B. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)	34	8
IX. ÉLECTION DU BUREAU (point 7 de l'ordre du jour)	35 – 37	8
X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour).....	38 – 39	9
XI. DATES DE LA PROCHAINE SESSION (point 9 de l'ordre du jour) ..	40	9
XII. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 10 de l'ordre du jour).....	41	9

I. PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu sa cinquante-sixième session à Genève du 18 au 21 novembre 2008, sous la présidence de M. Alexander Yakimov (Fédération de Russie). Y ont participé des représentants des États membres suivants: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Turquie.
2. Étaient également représentées la Commission européenne et les organisations non gouvernementales ci-après: Fédération européenne des cyclistes, Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), Association européenne des gaz de pétrole liquéfié (AEGPL), Fédération des associations européennes de motocyclistes (FEMA), Fondation FIA pour l'automobile et la société, Fédération internationale des piétons (FIP), Association internationale pour l'enseignement de la conduite et l'éducation routière, Fédération routière internationale (FRI), Association internationale de constructeurs de motocycles (IMMA), Association internationale des véhicules fonctionnant au gaz naturel, Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des transports routiers (IRU) et Laser Europe.

II. INTRODUCTION

3. La cinquante-sixième session du WP.1 a été ouverte par son Président, M. A. Yakimov.
4. Le Chef de la Section de la facilitation et de l'économie des transports de la Division des transports, M. Michalis Adamantiadis, a souhaité la bienvenue aux participants et a insisté sur l'importance de la session et des questions devant y être examinées. L'une de ces questions concerne la réunion conjointe du WP.1 et du Groupe des Nations Unies pour la collaboration sur la sécurité routière, qui devrait servir de point de départ pour améliorer la coopération et recenser les synergies pour le bien de l'ensemble des parties prenantes. M. Adamantiadis a également dit espérer que la révision de la résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) serait menée à terme au cours de la présente session.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.1/118.

5. L'ordre du jour a été adopté sans aucune modification.

IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION (point 2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.1/117.

6. Le rapport de la cinquante-cinquième session a été adopté moyennant la modification ci-après, dont il sera tenu compte dans le texte de synthèse de la R.E.1: l'alinéa iii du paragraphe 14 du document ECE/TRANS/WP.1/117 est modifié comme suit: «L'alinéa a du point 2.3.3 devrait être libellé comme suit: a) Il est recommandé aux gouvernements de prendre les mesures voulues pour que les conducteurs soient **prévenus** (en russe: **предупреждения**),

comme il convient, de l'influence, voire des effets dangereux de certains médicaments sur la conduite d'un véhicule.».

7. Uniquement dans la version russe du rapport, modifier le même alinéa iii du paragraphe 14 comme suit:

«Пункт 2.3.3 а) изменить следующим образом:

... iii) посредством **нанесения на упаковку лекарственного препарата соответствующей предупреждающей надписи и изображенного ниже предупреждающего условного обозначения.».**

V. INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS D'INTÉRÊT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL (point 3 de l'ordre du jour)

8. Comme l'a demandé le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le Secrétaire général de l'IMMA a invité le WP.1 à examiner les possibilités d'assurer la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et l'accord européen la complétant, d'une part, et les règlements techniques adoptés par le WP.29, d'autre part. Il a expliqué que les incohérences entre les dispositions de la Convention et celles des règlements techniques étaient déjà à l'origine d'obstacles à la circulation routière internationale.

9. Plusieurs solutions possibles ont été examinées, notamment la suppression des spécifications techniques du texte de la Convention et le transfert au WP.29 du pouvoir décisionnel sur cette question, ou alors l'incorporation de renvois aux règlements du WP.29 dans la Convention de façon à éviter de trop fréquents amendements à celle-ci et à assurer la cohérence entre les deux types d'instrument.

10. Le Groupe de travail a décidé que cette question serait étudiée par un groupe restreint de volontaires comprenant des représentants de l'Allemagne, de la France, de la Turquie, de l'IMMA et de Laser Europe, avec le concours des secrétariats et des présidents du WP.1 et du WP.29 à travers des contacts bilatéraux.

11. Les délégations luxembourgeoise, belge, turque et française ont informé le Groupe de travail des modifications récemment adoptées à leur législation nationale en ce qui concerne la sécurité routière. Elles ont été invitées à communiquer des informations officielles au secrétariat, qui pourra ainsi les incorporer dans la base de données sur les législations nationales figurant sur le site Web de la CEE.

12. Le représentant de la Suisse a parlé d'un projet mis en œuvre dans son pays et découlant du fait que la Suisse comptait un grand nombre de passages à niveau peu ou très peu fréquentés, souvent non gardés, ou simplement signalés par un signal A.28. Selon la loi, ces passages à niveau devraient être gardés, mais un programme permettant de le faire serait très coûteux.

13. Afin d'améliorer la sécurité sur l'ensemble du réseau, un groupe d'experts a trouvé une solution dénommée MICRO, qui consiste à signaler les passages à niveau peu fréquentés au moyen d'un feu tricolore (rouge-orange-vert) combiné à un signal A.28. Le feu tricolore est actionné par le train, mais, contrairement au clignotant rouge classique (avec ou sans barrière), il n'y a pas de contrôle par retour en direction du train.

14. Afin de protéger les usagers de la route d'une défaillance du système, il est prévu que le feu clignote (couleur orange) en cas de panne, ce qui signifie qu'il appartient à l'utilisateur de la route de s'assurer qu'aucun train n'approche. En fait, à l'heure actuelle, la même responsabilité incombe à l'utilisateur de la route en toutes circonstances (uniquement aux passages à niveau non gardés, bien entendu). À l'avenir, cette responsabilité n'incombera aux usagers qu'en cas de panne du système.

15. Cette solution serait applicable aux passages à niveau présentant les caractéristiques suivantes: vue dégagée, pas plus de 2 PA (équivalent personne) par heure en moyenne; vitesse des trains ne dépassant pas 100 km/h. Il y a des endroits où le système MICRO ne serait pas accepté, notamment devant les écoles ou les stades.

16. Le système MICRO a été testé dans un certain nombre d'endroits, et les résultats des essais ont été bons. La nouvelle signalisation est claire et il ne devrait y avoir aucun malentendu, même en circulation transfrontalière.

VI. RÔLE FUTUR DU GROUPE DE TRAVAIL (point 4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/5.

17. Le Groupe de travail a examiné son rôle futur et la réorganisation de son champ d'action et de ses activités de manière à s'adapter à l'évolution rapide de la situation en matière de sécurité routière et à mieux contribuer à la résolution de la crise mondiale de la sécurité routière. Il a procédé à un examen détaillé du document, auquel il a apporté un certain nombre de modifications.

18. Le Groupe de travail a reconnu la nécessité de réorienter ses activités dans le cadre d'une vision globale de l'avenir et d'assumer le rôle d'une instance qui aiderait les pays en développement à évaluer leurs besoins et à formuler des demandes d'assistance technique et juridique dans le domaine de la sécurité routière. Il est également convenu qu'une meilleure communication permettrait de mieux faire connaître ses travaux.

19. Les participants ont fait part d'opinions très pertinentes sur les orientations stratégiques que devrait suivre le WP.1 ou sur les activités spécifiques à entreprendre, notamment:

a) Le WP.1 devrait avoir une vision mondiale et non pas simplement une couverture régionale. Il devrait apporter son aide aux régions et pays intéressés qui en font la demande;

b) Les résultats des travaux du WP.1 devraient être diffusés à l'échelle mondiale et selon des modalités beaucoup plus efficaces, ce qui était le cas auparavant. Les commissions régionales doivent être associées à la diffusion des instruments juridiques du WP.1 dans leurs régions respectives;

c) Le développement de synergies avec d'autres groupes de travail s'occupant de questions liées à la sécurité routière (infrastructure ou véhicules, par exemple). Plus précisément, on pourrait envisager un projet conjoint WP.1-SC.1 visant à incorporer des audits de sécurité routière dans la Résolution d'ensemble sur la facilitation des transports routiers internationaux (R.E.4);

d) La nécessité d'inclure dans ses activités des enquêtes après un accident et de renforcer son rôle en tant que tribune mondiale sur la sécurité routière.

20. Les amendements et propositions seront réunis dans un document révisé, que le secrétariat soumettra au WP.1 pour adoption à sa cinquante-septième session.

VII. RÉUNION CONJOINTE DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES (WP.1) ET DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LA COLLABORATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (point 5 de l'ordre du jour)

21. La première réunion conjointe du WP.1 et du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière s'est tenue dans l'après-midi du 18 novembre 2008. Parmi les nombreux participants, figuraient des représentants des trois autres commissions régionales de l'ONU, à savoir la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

22. Cette réunion conjointe a été consacrée à l'échange d'informations sur les activités en cours, l'objectif étant de recenser et de développer les synergies. À cette fin, les secrétariats du WP.1 et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont fait des exposés sur leurs activités liées à la sécurité routière. Les représentants des autres commissions régionales de l'ONU ont également présenté leurs activités dans le domaine de la sécurité routière.

23. La Directrice de la Division des transports, M^{me} Eva Molnar, a saisi l'occasion pour présenter une nouvelle publication intitulée *UNECE Transport Review*, dont le lancement a coïncidé avec la réunion conjointe. Cette première édition ainsi que la publication intitulée *UNECE Weekly* ont été consacrées à la sécurité routière; les numéros ultérieurs (la publication *Transport Review* paraîtra sous forme électronique trois fois par an) seront consacrés à d'autres questions relatives aux transports.

24. Ayant tous les deux pour mandat de rechercher activement des solutions aux aspects de la crise de la sécurité routière liés aux transports et à la situation socioéconomique, le WP.1 et le Groupe des Nations Unies ont décidé:

a) De poursuivre et d'intensifier leurs efforts de collaboration pour le bien de toute la communauté. Une des premières mesures pourrait être le projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement et intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière» ainsi que l'utilisation du projet TEM et des liaisons de transport Europe-Asie pour des actions pilotes (iRAP);

b) De s'efforcer de mener des activités complémentaires et de promouvoir les réalisations de l'autre (en combinant la définition des mesures à prendre et les modalités de leur mise en œuvre et en comblant le fossé entre la théorie et la pratique);

c) De faire fond sur les instruments existants et les bonnes pratiques et de ne pas réinventer la roue, ce qui permettrait d'économiser du temps et de l'argent au profit de ceux qui ont besoin d'une amélioration de la sécurité routière.

25. Le représentant du Bélarus a proposé d'accueillir dans son pays le séminaire sur la définition des objectifs en matière de sécurité routière, en mai ou juin 2009. Ce séminaire s'inscrit dans le cadre du projet financé par le Compte des Nations Unies pour le développement et intitulé «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière».

26. M. Baluja, observateur de l'Inde, a déclaré que les Conventions de 1968 sur la circulation routière et sur la signalisation routière étaient le meilleur cadeau fait aux pays en développement et a proposé d'accueillir dans son pays un atelier sur le renforcement des capacités en matière de sécurité routière, auquel participeraient un certain nombre (non encore déterminé) de pays en développement d'Asie. Cet atelier serait consacré à la Convention de 1968 sur la signalisation routière.

27. Les représentants ont été encouragés à étudier les possibilités de donner plus de relief, au niveau national, à la Journée de commémoration des victimes de la route.

28. Le représentant de la Fédération de Russie a informé les participants de l'état d'avancement des préparatifs de la Réunion ministérielle mondiale sur la sécurité routière, prévue au Kremlin, à Moscou, les 19 et 20 novembre 2009. La Réunion devrait être ouverte soit par le Président soit par le Premier Ministre de la Fédération de Russie, tandis que le Ministre de l'intérieur en serait l'orateur principal. Les organisations ont l'intention d'inviter des gouvernements, des organisations internationales, notamment l'OMS, la CEE, l'UNICEF et la Banque mondiale, des organisations non gouvernementales ainsi que des représentants du secteur privé (constructeurs automobiles). Des manifestations parallèles sont également prévues, par exemple des expositions de matériel, de machines et d'appareils, notamment pour la sécurité des enfants. Les organisateurs sont ouverts à toutes suggestions concernant l'organisation de la Réunion et les sujets à y examiner.

29. À l'issue d'un débat animé, les idées suivantes ont été émises:

a) La Déclaration de Moscou devrait être tournée vers l'avenir;

b) L'aide que les pays développés doivent apporter aux pays en développement et le financement des activités en matière de sécurité routière devraient figurer parmi les thèmes de la Réunion;

c) La Réunion devrait être placée dans une perspective multisectorielle (transport, santé, services de police et éducation); des représentants de ces quatre secteurs devraient y participer;

d) La Réunion et les thèmes qui y seront abordés devront faire l'objet d'une publicité, notamment au moyen de courts métrages. La Fondation de la FIA a proposé d'y contribuer.

VIII. RÉVISION DES RÉSOLUTIONS D'ENSEMBLE SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE (R.E.1) ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE (R.E.2) (point 6 de l'ordre du jour)

A. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)

1. Restructuration de la R.E.1

Document: ECE/TRANS/WP.1/2005/15/Rev.8.

30. Le Groupe de travail a pris note du document, qui est fourni uniquement à titre de référence, vu qu'il donne une indication des documents et sous-chapitres précédents, permettant ainsi de suivre l'évolution du travail de révision de la R.E.1.

2. Consommation de substances susceptibles d'altérer la capacité à conduire un véhicule

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/6.

31. Le Groupe de travail a approuvé ce document en vue de son incorporation dans la résolution d'ensemble révisée; il est reproduit dans l'additif 1 au présent rapport (ECE/TRANS/WP.1/120/Add.1).

3. Sécurité aux passages à niveau

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/7.

32. Le Groupe de travail a approuvé ce document en vue de son incorporation dans la résolution d'ensemble révisée; il est reproduit dans l'additif 2 au présent rapport (ECE/TRANS/WP.1/120/Add.2).

4. Assurance automobile

Document: ECE/TRANS/WP.1/2008/2/Rev.1.

33. Le Groupe de travail a approuvé ce document en vue de son incorporation dans la résolution d'ensemble révisée; il est reproduit dans l'additif 3 au présent rapport (ECE/TRANS/WP.1/120/Add.3).

B. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)

34. Le Groupe de travail a été informé que le texte actualisé de la Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2), comprenant les derniers amendements relatifs aux panneaux à message variable, avait été publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/119.

IX. ÉLECTION DU BUREAU (point 7 de l'ordre du jour)

35. Conformément à l'article 12 de son mandat, le Groupe de travail a élu à l'unanimité son bureau pour la période 2009-2011: M^{me} Luciana Iorio (Italie) a été élue Présidente tandis que

M^{me} Isabel Brites (Portugal) et M. Dmitry Mitroshin (Fédération de Russie) ont été élus Vice-Présidents.

36. Le Groupe de travail a exprimé ses vifs remerciements et sa profonde gratitude à M. Alexander Yakimov (Fédération de Russie) pour le professionnalisme avec lequel il avait présidé le WP.1 en des périodes difficiles. Il a aussi exprimé le souhait que M. Yakimov continue à faire bénéficier le WP.1 de son jugement et de son expertise.

37. Le Groupe de travail a remercié M. Dan Link (Israël) pour ses services en tant que Vice-Président et pour les connaissances qu'il a partagées avec le Groupe au cours des années où il était en fonctions.

X. QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)

38. La représentante de l'Espagne a informé le Groupe de travail de l'organisation par son pays du Forum sur la sécurité routière pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se tiendra à Madrid les 23 et 24 février 2009 et auquel seront invités tous les membres du WP.1.

39. Le secrétariat a été critiqué pour les retards constatés dans la distribution des documents dans toutes les langues officielles, certains documents en russe n'étant disponibles que le jour même de la réunion. La critique a été particulièrement dure en ce qui concerne la qualité de la traduction en russe du document ECE/TRANS/WP.1/2008/6.

XI. DATES DE LA PROCHAINE SESSION (point 9 de l'ordre du jour)

40. La cinquante-septième session du Groupe de travail est prévue à Genève du 23 au 25 mars 2009. Les participants qui souhaitent soumettre des propositions pour cette session sont invités à le faire au plus tard le 30 décembre 2008, pour permettre au secrétariat de faire traduire et reproduire les documents conformément aux procédures internes.

XII. ADOPTION DES DÉCISIONS (point 10 de l'ordre du jour)

41. Le Groupe de travail a adopté un relevé succinct de ses décisions, sur la base duquel le secrétariat a établi le présent rapport.
